BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2201

## 87 – HAUTE-VIENNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LIMOGES

## Ventes et cessions

979 764 156 RCS Limoges.
**LIMOGES68.**
*Forme :* Société par actions simplifiée (à associé unique).
*Sigle :* L68.
*Capital :* 15000 EUR.
*Adresse :* 18, rue Armand Dutreix, 87000 Limoges.
*Précédent propriétaire :* 952 393 114 RCS Tours. **TOURS20.**
*Oppositions :* Article L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* PROJET DE FUSION ENTRE : LIMOGES68, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 18 rue Armand Dutreix 87000 LIMOGES 979 764 156 RCS LIMOGES ET TOURS20 Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 000 euros Siège social : 6 bis boulevard Béranger 37000 TOURS 952 393 114 RCS TOURS. AVIS DE PROJET DE FUSION: Aux termes d'un acte signé électroniquement le 09/10/2026 , La société LIMOGES68, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 18 rue Armand Dutreix - 87000 LIMOGES, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 979 764 156, et la société TOURS20, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social 6 bis boulevard Béranger - 37000 TOURS, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 952 393 114, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LIMOGES68 par la société TOURS20. La société LIMOGES68 ferait apport à la société TOURS20 de la totalité de son actif, soit 31 985.79 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 261 325.64 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -229 339.85 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LIMOGES68 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TOURS20. La société LIMOGES68 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le

projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : au RCS de LIMOGES pour la société LIMOGES68 en date du 12/10/2026 et au RCS de TOURS pour la société TOURS20 en date du 13/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

